

Pierre Swiggers¹ (Louvain)

Le *NOUVEL ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE FRANÇAISE* (1798)

De Cyprien Godfroy:

À propos du “remplissage concret” de l’enseignement grammatical dans les Écoles centrales

À la mémoire de Brigitte Schlieben-Lange

Un des apports fondamentaux de Brigitte Schlieben-Lange aux sciences humaines en général — car son “œuvre ouverte” s’adresse aux linguistes, aux littéraires, aux historiens, aux philosophes et aux sémioticiens — est d’avoir montré que tout processus herméneutique passe, de manière obligée, par la symbiose d’une activité soutenue, creusant en profondeur, de *Verstehen* et d’un effort constant, opérant en ampleur et en extension, d’*Erklären*. Elle a illustré la nécessité de cette symbiose par ses études en sociolinguistique catalane et occitane, par ses travaux sur l’histoire de la grammaticographie et lexicographie occitanes, par son projet de recherche sur l’idéologie et son impact en Europe, et par ses minutieuses investigations sur les dictionnaires de l’époque révolutionnaire². On peut dire qu’elle a ainsi contribué à corriger des vues dépassées sur la méthodologie du travail historique, voire sur le statut des sciences humaines, quitte à dresser le pont entre les “*two cultures*” dont parlait Charles Percy Snow (1964). Plus concrètement, nous devons à Brigitte Schlieben-Lange l’illustration féconde du retour obligé à ce que Michel Foucault appelait “l’archive”³, un principe qu’elle a exemplifié dans ses recherches de sociolinguistique historique, d’historiographie de la linguistique et d’histoire des idées. L’archive devient particulièrement intéressante quand elle est scrutée dans la dimension de la concaténation: concaténation de formes orales (“traditions de parler” [*Traditionen des Sprechens*]) ou de formes écrites (“séries textuelles”), qui sont autant de manifestations de traditions de consciences et traditions de mémoires collectives, percées d’oublis, de refoulements ou de silences, imposés ou survenus, fortuitement en apparence.

¹ Nous tenons à remercier Ilona Pabst, qui a bien voulu mettre à notre disposition une copie du manuscrit (conservé aux Archives Nationales à Paris) de l’*Essai de grammaire générale et de logique* “par le citoyen Godfroy”, dont une édition a été préparée dans le cadre du projet “Formation du discours: La Grammaire générale dans les Écoles centrales (1795-1802)”. – Dans les citations, nous avons respecté l’orthographe et la ponctuation des textes (imprimés ou manuscrits de Godfroy).

² Pour des références bibliographiques précises, voir Swiggers (2006a, à par.).

³ Voir surtout Foucault (1969).

Le but de la présente contribution est d'apporter quelques éléments à une approche "par l'archive textuelle" de l'idéologie, plus particulièrement de la composante grammaticale dans l'édifice des Écoles centrales, composante qui est au centre du projet "Formation du discours: La Grammaire générale dans les Écoles centrales (1795-1802)".

Le 27 vendémiaire de l'an 6 (18/10/1797) de la République, le directeur de la Bibliothèque nationale, Capperonnier, envoya la missive suivante "au citoyen Godfroy":

"Citoyen, J'ai reçu les exemplaires de votre nouvel Abrégé de grammaire française que vous déposez à la Bibliothèque nationale. Je vous remercie infiniment d'avoir enrichi un établissement aussi utile aux progrès des lettres, d'un ouvrage écrit avec autant de clarté que de précision. *Salut et fraternité.*" (Godfroy 1798: 2)

L'ouvrage en question, déposé à la Bibliothèque nationale en conformité avec la loi du 19 juillet 1793, est un mince volume de quelques 120 pages, intitulé *Nouvel abrégé de grammaire française, rédigé d'après les meilleurs principes des plus célèbres Grammairiens modernes*; la page de titre mentionne encore que l'auteur est "C. Godfroy, Professeur de Grammaire générale à l'École centrale du département de la Moselle"⁴, que l'ouvrage se vend à Metz, chez l'auteur, qu'il coûte 1 franc français et 1 franc 5 sous, franc de port, "pour toute la République" et qu'il a été imprimé, en l'an 6, à l'imprimerie de Verronnais, place de la Loi. Nous examinerons dans la suite le contenu de cet ouvrage, mais auparavant il convient de s'arrêter quelque peu à la figure de l'auteur.

Ce "C. Godfroy, Professeur de Grammaire générale à l'École centrale du département de la Moselle" est Cyprien Godfroy⁵, né à Briey, dans l'ouest du département de la Moselle, vers 1760. Après ses études, il entra dans la Congrégation de la Mission. La Révolution française viendra bouleverser une carrière qui semblait destinée à l'office de la religion. Sympathisant des idées républicaines, Godfroy prêta le serment constitutionnel, quitta l'ordre des Lazaristes et se maria. Il se fit aussitôt remarquer par une brochure⁶ intitulée *La nation grevée constitutionnellement pour une religion*, qui s'ouvre par les deux phrases suivantes:

"Il est bien fâcheux pour la France que l'assemblée constituante, vaincue par les sollicitations des ecclésiastiques constitutionnels, ait inséré dans la constitution l'obligation nationale de payer ces ministres peu nécessaires à l'état. Il est plus fâcheux encore que la seconde législature n'ait pas le droit de toucher à cet article, & que les François se voient obligés de supporter encore pendant plusieurs années un impôt si injuste & si vexatoire." (Godfroy 1791: 1)

⁴ L'*Essai* manuscrit (cf. ci-dessus, note 1) mentionne sur la feuille de couverture "Prof[esseur] de *G[rammaire] g[énéral]e* à l'école centrale en La Moselle".

⁵ On possède peu de renseignements sur Cyprien Godfroy; voir Begin (1829-32, t. II, 234-236 et t. IV, 526). Voir aussi *Dictionnaire de biographie française*, t. XVI, col. 459.

⁶ Imprimée à l'imprimerie de Tremblay (Saint-Denis).

L'auteur, qui signe comme "M. Godfroy, Maître de Mathématiques", propose de supprimer la constitution civile du clergé et d'abolir le système des impôts servant à assurer l'entretien des prêtres.

"Saint-Pierre & Saint-Paul & leurs premiers successeurs n'étoient pas pensionnés par les souverains; ils ne se livroient pas à l'oisiveté, à laquelle on se laisse aller volontiers, lorsqu'on est assuré de toucher un revenu fixe, & leur zele en étoit plus vif, plus pur & plus efficace. Que les prêtres désormais soient contrains de vivre comme les apôtres; ils feront beaucoup de bien & ils ne pourront point faire de mal. L'espérance d'un sort fixe & certain, n'attirera plus personne à l'état ecclésiastique; ceux qui y entreront ne pourront y être portés que par le zele de la perfection de leurs freres & le sentiment d'une charité vive & désintéressée; dispositions avec lesquelles ils ne mourront jamais de faim, parce qu'avec elles ils rempliront véritablement le but de leur ministere & concourront au bonheur de leurs freres qui sentiront ce bien-fait & ne seront point ingrats." (Godfroy 1791: 1)

Ce sont là des vues et des propositions auxquelles Godfroy restera attaché. En 1804, au moment où il tenait la chaire de Grammaire générale à l'École centrale du département de la Moselle, il fit paraître, à Paris, *La Quintessence de la doctrine catholique*, écrit dans lequel il combat les principaux dogmes du christianisme et attaque le clergé. Cette brochure⁷ lui valut beaucoup d'ennemis, et la situation politique et sociale n'étant plus celle de la jeune République, Godfroy dut quitter Metz. Il s'exila en Russie, où ses idées philosophiques et politiques n'eurent pas l'heur de plaire au régime tsariste. Exilé en Sibérie, Godfroy y mourut vers 1806. Son épouse resta en Russie où elle tenait un pensionnat pour jeunes filles.

Voilà à peu près tout ce qu'on sait de l'auteur du *Nouvel abrégé de grammaire française*, dont la carrière pédagogique s'est déroulée principalement à Metz. Comme on l'a relevé déjà, le *Nouvel abrégé de grammaire française* servait de manuel à l'enseignement de Godfroy à Metz dans la chaire de Grammaire générale. Avant d'aborder le contenu de cet ouvrage, signalons que l'auteur s'est intéressé à la symbolisation graphique et plus particulièrement aux problèmes de graphie et de lecture. Vers 1800, il publia un *Dictionnaire abrégé des mots français dont l'orthographe renferme quelques difficultés*⁸ et en 1802 parut un petit livre d'instruction pour l'apprentissage de la lecture. Ancien maître de mathématique, Godfroy conçut aussi une méthode d'abréviation, qu'il présenta dans un petit opuscule, publié à Metz en 1802, sous le titre *L'okygraphie méthodique, ou Système régulier de caractères abrégiateurs*.

Le *Nouvel abrégé de grammaire française*, s'il ne répond pas exactement au contenu de l'enseignement en Grammaire générale de l'auteur, a probablement servi de manuel de référence pour l'École centrale à Metz, comme le suggère la lettre du directeur de la Bibliothèque nationale. Le contenu de l'ouvrage détonne toutefois par rapport à ce qu'on

⁷ Elle parut la même année à Metz, sous le titre *Abrégé de la doctrine catholique*.

⁸ Une deuxième édition, posthume, parut en 1827.

peut attendre d'un professeur de Grammaire générale et par rapport au statut qu'avait la grammaire dans l'édifice théorique de l'idéologie et dans le système pédagogique des Écoles centrales. On notera aussi que si le titre fait mention des "meilleurs principes des plus célèbres Grammairiens modernes", aucun grammairien n'est mentionné dans l'ouvrage; de plus, sur plusieurs points⁹, Godfroy semble s'inspirer de très près des *Principes* de Restaut (première édition 1730)¹⁰, l'ouvrage qui est à la base de la tradition de la grammaire scolaire et d'une approche délibérément non théorisante des structures d'une langue.

On n'oubliera pas toutefois que l'époque de la Révolution française est marquée par la relative pénurie de grammaires (et de grammairiens) à orientation théorique et cela en dépit de la position forte des idéologues, que venait renforcer la réédition de la *Grammaire* (1775) de Condillac en 1798¹¹. En fait, entre 1789 et 1802, les travaux vraiment importants en grammaire (française) sont les publications de Domergue, de Sicard¹² et de Silvestre de Sacy¹³ (on pourrait y ajouter encore la grammaire de Dieudonné Thiébault¹⁴). Mais là où Sicard valorise la grammaire comme exposition du caractère social de la langue¹⁵ (celle-ci étant définie comme les signes employés par une nation) et là où Silvestre de Sacy insiste sur l'importance des principes généraux qui sont à l'œuvre dans la construction et dans l'utilisation de langues¹⁶, Godfroy nous offre une définition succincte et à orientation prescriptive de la grammaire: "La Grammaire est le recueil des règles qu'on doit observer pour parler et écrire correctement" (1798: 3).

La correction du langage (oral et écrit), voilà le champ défini; il n'y est question ni du rapport entre langue et pensée (ou opérations mentales), ni du langage comme structure, ni des fonctions de représentation et d'expression (comme synthèse à partir d'un travail d'analyse). Ce champ recouvre, dans l'optique de Godfroy, trois niveaux: les lettres, les mots,

⁹ C'est très nettement le cas dans les passages que Godfroy a consacrés aux pronoms.

¹⁰ Voir Swiggers (1985, 2006b).

¹¹ E.B. de Condillac, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme*, t. I: *Grammaire* (1775) [réimpression de la *Grammaire* comme t. II du *Cours*, Paris: Dufart, 1798]. – Sur l'histoire de la grammaire française et de la linguistique romane à cette époque, voir Swiggers (1990a, 2001a, 2001b).

¹² U. Domergue, *Grammaire française simplifiée* (1778, nouvelles éditions en 1782, 1788) et *Grammaire française simplifiée élémentaire* (1791) et R.A. Sicard, *Elémens de grammaire générale* (1799; 2 tomes).

¹³ A.-I. Silvestre de Sacy, *Principes de grammaire générale* (1799). Cf. Swiggers (1990b) et Lauwers – Swiggers (2003).

¹⁴ D. Thiébault, *Grammaire philosophique, ou la métaphysique, la logique, et la grammaire réunies en un seul corps de doctrine* (1802; 2 tomes).

¹⁵ Cf. R.A. Sicard, *Elémens* (o.c. [note 12]): "Combien les moyens de sociabilité et les charmes que les hommes trouvent dans la communication mutuelle de leurs pensées, auroient-ils été resserrés dans cette sphère ainsi circonscrite, si l'homme n'eût trouvé l'art de combiner ces sons, de les multiplier, de leur donner une fécondité égale à celle de ses besoins ! [...] L'homme privé de ce moyen de communication, fût resté l'homme de la nature" (t. I, p. iii).

¹⁶ A.-I. Silvestre de Sacy, *Principes* (o.c. [note 13]): "Si tu saisis ces principes; si, à leur lumière, tu apprends à connoître le rapport qui doit se trouver entre les élémens du discours, pour rendre fidèlement la liaison des idées qui concourent à former les jugemens de notre esprit, la diversité des moyens que les langues emploient pour parvenir à ce but, n'aura pour toi rien de pénible et de rebutant" (p. IX-X).

les phrases; ces niveaux sont abordés dans le schéma ascendant traditionnel (explicité déjà chez Apollonius Dyscole), partant des éléments les plus petits pour aller vers les unités plus larges.

Cela nous donne une grammaire en trois parties et chacune de ces parties est articulée autour des types d'éléments (ou classes d'éléments) qui en forment la substance: les voyelles et les consonnes dans le cas des lettres, les classes de mots (Godfroy parle de "sortes de mots"; 1798: 22) correspondant en général aux traditionnelles *partes orationis* dans le cas du deuxième niveau, et les constructions engagées par ces classes des mots dans le cas de la troisième partie. La conception restrictive que se fait l'auteur de la notion de "*principes*" (cf. le titre de sa grammaire) apparaît aussi du fait qu'il n'y a aucun élargissement contrastif ou typologique: l'ouvrage est entièrement cantonné à des données françaises.

Horizon empirique borné et indigence théorique, voilà le premier constat, superficiel mais fondamentalement correct, face à ce *Nouvel abrégé*. Il serait facile, trop facile de faire valoir qu'il s'agit d'une grammaire française et non d'un manuel de Grammaire générale. Les deux matières ont en effet une place différente dans le plan d'études des Écoles centrales (tel qu'il fut proposé par Destutt de Tracy): la grammaire du français relève de la filière des "Langues et Belles-Lettres", où l'élève est introduit au latin, à la langue maternelle et au grec, avant d'aborder dans les deux dernières années les belles-lettres et la rhétorique. La Grammaire générale, par contre, relève de la filière des "Sciences idéologiques, morales et politiques", où elle s'insère entre la géographie et les cours de morale et législation et les cours d'histoire. Mais le clivage entre grammaire du français et Grammaire générale n'est guère absolu (comme il ne l'était pas non plus pour Beauzée, le grammairien-théoricien de l'*Encyclopédie*)¹⁷. Nous en avons à la fois un témoignage théorique et des indications factuelles. Le témoignage de principe est celui de Destutt de Tracy lui-même:

“[U]ne Grammaire particulière est un art; c'est l'art de bien exprimer ses idées dans un langage quelconque. Voilà pourquoi aucune ne peut être réellement bonne que la science générale de l'expression des idées, la Grammaire générale, ne soit perfectionnée.” (Destutt de Tracy 1803: 13-14)

Comme indications factuelles, signalons qu'au moins deux grammaires contemporaines de celle de Godfroy dressent de manière très nette le pont entre grammaire du français et Grammaire générale: c'est le cas chez Eugène Loney¹⁸ et chez le citoyen Delarivière, ce dernier publiant en 1799 des *Éléments de grammaire française, pour servir d'introduction au cours de grammaire générale à l'usage des élèves de l'école centrale du Calvados*. Ce titre reflète d'ailleurs l'enchaînement limpide entre la deuxième et troisième année dans le cursus

¹⁷ Cf. les commentaires sur les articles "Temps" et "Mode" dans Swiggers (1986).

des Écoles centrales: on y passe de la grammaire latine et française à la Grammaire générale. En fait, cette perspective “généraliste” enfouie dans le traitement de la grammaire française se dégage aussi du titre (où il est question de “principes”) et du contenu du *Nouvel abrégé* de Godfroy. Examinons maintenant de plus près cet ouvrage.

La première partie, consacrée aux voyelles et consonnes, est — de par sa nature — très analytique et ne laisse guère de place à des vues théoriques: il s’agit d’un traité d’orthophonie, selon une orientation graphophonétique. L’auteur passe en revue la prononciation exacte des lettres, sans aborder la description de l’articulation des sons. On notera toutefois que Godfroy butte sur un principe essentiel du système graphique du français (classique et moderne), à savoir le marquage graphique de morphophonèmes en position de frontière morphématique. Il s’agit là d’un principe qui, parfois en conjonction avec le principe dit “étymologique”, est responsable de graphies morphophonologiques sérielles en français:

“Il y a un grand nombre de mots dans lesquels on peut connoître la consonne finale par le moyen des dérivés. C’est ainsi qu’on verra que *galop* se termine par un *p*, parce qu’on dit *galoper*; *propos* par une *s*, parce qu’on dit *proposer*, etc.” (Godfroy 1798: 20-21)

Mais cette découverte est aussitôt étouffée dans l’œuf, car l’auteur se déclare incapable de proposer “une règle fixe” à cet égard, et ne voit d’autre remède que de “joindre à l’étude d’une grammaire, des lectures fréquentes dans le dictionnaire français” (une recommandation¹⁹ qui contient, en puissance, une refonte innovatrice de la pratique grammairienne). C’est alors en quelque sorte par résignation que Godfroy plaide pour une réforme de l’orthographe, qu’il envisage surtout dans le sens de l’abolition de ce que Louis Meigret et Peletier du Mans avaient appelé, au seizième siècle, la “superfluité” des lettres et qu’il dramatise à la manière d’un autre réformateur de la Renaissance, Honorat Rambaud²⁰:

“Il serait plus commode, sans doute, de débarasser notre orthographe des bizarreries et des inconséquences sans nombre qui en rendent l’étude si difficile et si longue; mais il paraît que cette réforme ne pourra être que l’ouvrage du temps. Déjà l’on a fait quelques pas vers ce but: peu à peu l’on en fera d’autres; et à la longue on arrivera au terme. Quelques écrivains, quelques professeurs engageront, par exemple, à supprimer toutes les doubles consonnes qui ne se prononcent pas: ils ne feront en cela que généraliser ce qui s’est déjà fait dans beaucoup de mots; et cette petite réforme qui n’opérera aucun bouleversement dans notre manière d’écrire, nous avancera encore d’un degré vers cette simplicité de principes dont notre éloignement coûte tant de larmes à l’enfance, et tant de peine à la jeunesse.” (Godfroy 1798: 21)

¹⁸ Eug. Loney, *Grammaire générale appliquée à la langue française* (1799).

¹⁹ On la trouve aussi dans les paragraphes consacrés à l’adverbe (Godfroy 1798: 68) et dans la partie de syntaxe (à propos de la position des adjectifs; 1798: 89).

²⁰ Voir à ce propos l’analyse des motivations et des principes de réforme de Meigret, de Peletier du Mans et de Rambaud chez Hermans – Van Hoecke (1989).

Dans la partie consacrée aux mots, Godfroy s'engage un peu plus dans la voie de la théorisation. S'il s'en tient encore à un classement uniplanaire en (neuf)²¹ parties du discours, on constate qu'il sépare l'adjectif du substantif — leur séparation comme parties du discours autonomes datait de 1747 (l'abbé Girard, *Vrais principes de la langue française*) —, et qu'il suit Beauzée²² (ainsi que d'Olivet et Condillac) en rangeant l'article (défini) parmi les adjectifs:

“L'adjectif déterminatif qu'on appelle *article*, accompagne ordinairement les noms communs pour indiquer qu'ils sont employés dans un sens précis et déterminé.” (Godfroy 1798: 89)²³

On accordera surtout à Godfroy le mérite d'avoir recours à des faits de syntaxe dans cette partie de classification morphologique: la distinction entre le substantif et l'adjectif est basée sur l'autonomie ou l'absence d'autonomie syntaxique, l'opposition entre noms masculins et

²¹ Voici les neuf “sortes de mots” qu'il reconnaît: les substantifs, les adjectifs, les pronoms, les verbes, les prépositions, les adverbes, les conjonctions, les particules et les interjections.

Comme on peut le voir par l'extrait suivant, dans l'*Essai de grammaire générale et de logique*, texte manuscrit de Godfroy (cf. note 1), le nombre de parties du discours (“*éléments du discours*”) est plus réduit: l'auteur y distingue six classes, qu'il est prêt à élargir par les adverbes et par “la négative” (= la négation portant sur le rapport entre sujet et prédicat):

“D. Quels sont les Elémens du Discours, et quelle est la nature de chacun d'eux ?

R. Une proposition étant l'énoncé d'un jugement, elle doit être composée au moins de trois mots dont deux soient les signes des deux idées que l'on compare; et le troisième, le signe de l'opération par laquelle on juge du rapport de ces deux idées. Par exemple, *Antoine est grand*, voilà une proposition. Le premier mot est un *substantif* qu'on appelle le *sujet* de la proposition, parcequ'il indique l'objet qui fait le sujet du discours. Le troisième est un *adjectif* qu'on appelle *attribut* de la proposition, parceque la qualité qu'il exprime est attribuée au sujet. Ces deux mots sont les signes des deux idées que l'on compare. Le mot *est* qui se nomme *verbe*, est le signe de l'opération par laquelle on juge du rapport qu'il y a entre le substantif *Antoine* et l'adjectif *grand*. Mais ces expressions ont souvent besoin d'être modifiées par quelque substantif; et alors on annonce cette modification en faisant précéder le nouveau substantif par un mot d'une espèce particulière qui se nomme *préposition*, comme dans cet exemple, *Antoine est grand pour son âge*. Enfin lorsqu'une proposition a besoin d'être modifiée par une autre, on annonce cette modification en faisant précéder la seconde proposition par un mot d'une espèce différente des quatre autres et qu'on appelle *conjonction*, comme dans cet exemple: *Antoine est grand pour son âge, mais il est faible*. Dans cette dernière proposition, le mot *il* est employé pour ne pas répéter le substantif *Antoine*: les mots de cette espèce s'appellent *pronoms*.

Les Elémens du Discours sont donc: *les substantifs, le verbe, les adjectifs, les prépositions, les conjonctions et les pronoms*. On peut y ajouter la négative *ne* qui sert à indiquer que l'attribut ne convient point au sujet, comme dans cet exemple, *Antoine ne sera aimé de personne*. On peut y ajouter encore les *adverbes*, expressions composées qui équivalent à une préposition accompagnée du substantif qui lui sert de complément, comme *doucement* qui signifie *avec douceur*, *trop* qui signifie *à l'excès &c.*” (ff. 8-9 du manuscrit).

²² Beauzée (*Grammaire générale*, 1767; 2 tomes), n'attribuant pas à l'article le statut d'une partie du discours autonome parce qu'il n'apparaît pas dans toutes les langues, le range parmi les adjectifs. Il opère une distinction entre articles indicatifs et articles connotatifs. Les premiers indiquent “seulement d'une manière vague que la compréhension du nom appellatif doit être envisagée dans les individus” (1767: vol. I, 312), alors que les connotatifs marquent en plus “quelque point de vue particulier, qui détermine avec plus ou moins de précision la quotité des individus”. A l'intérieur de ce dernier ensemble, il distingue encore articles universels, qui désignent la totalité des individus, et articles partitifs, qui n'en désignent qu'une partie. Parmi les universels, il établit une distinction entre le positif collectif (*tout*), le positif distributif (*chaque*) et le négatif (*nul*). Parmi les partitifs, il oppose les indéfinis, tels que *plusieurs*, *aucun*, aux définis. Cette dernière sous-classe se divise en numériques (*un*, *deux*, etc.), possessifs (*mon*, *ton*, *son*), démonstratifs purs (*ce*, *ces*) et démonstratifs conjonctifs (*qui*, *que*).

²³ Dans la partie syntaxique, l'auteur signale que cet article peut également être employé seul dans la phrase “pour éviter une répétition inutile et fastidieuse” (Godfroy 1798: 91) du substantif qu'il accompagne normalement: il ne sépare donc pas *le* article et *le* pronom anaphorique: “L'article n'est pas toujours accompagné de son substantif: on l'emploie souvent seul pour éviter une répétition inutile et fastidieuse. Ainsi, au lieu de dire: *voilà le portrait, regardez le portrait*; on dit simplement: *voilà le portrait, regardez-le*” (Godfroy 1798: 90-91).

En ce qui concerne les formes *celuy* et *celle*, Godfroy s'écarte de l'opinion courante selon laquelle ces formes sont des pronoms démonstratifs. Comme Condillac, il les considère comme des adjectifs.

noms féminins (des inanimés) est “syntactisée”²⁴, et sa classification des pronoms (personnels et relatifs) fait appel à la fonction dans la phrase. Un autre mérite qu’il faut lui attribuer est celui d’avoir perçu l’économie descriptive d’un traitement morphologique (non “graphocentriste”) des adjectifs prenant comme base²⁵ la forme du féminin²⁶ (et traitant le masculin comme étant le résultat d’un processus de soustraction ou comme contenant une consonne finale latente)²⁷:

“Quand on connaît le féminin d’un adjectif, on peut s’en servir pour connaître la consonne finale de la terminaison masculine, lorsque cette consonne ne se prononce pas. Ainsi *sain*, qui signifie *salubre*, faisant au féminin *saine*, on en pourra conclure que le masculin est terminé par une *n*; et *ceint* d’une ceinture, faisant au féminin *ceinte*, on en conclura que le masculin est terminé par un *t*.” (Godfroy 1798: 27)

Mais l’apport le plus original de Godfroy dans cette partie morphologique réside dans son traitement de la classe de mots qu’il appelle *particules*. Si l’emploi du terme “particules” n’est guère innovateur — on le trouve chez les grammairiens français dès le seizième siècle et sa fortune a été consacrée dans les nombreux traités grammaticaux consacrés aux particules de la langue latine —, Godfroy se montre original par l’inclusion sous cette dénomination de deux entités linguistiques différentes, qu’il appelle de façon superficielle “petits mots” et “parties de mot”. Les “petits mots” en question sont les éléments de négation et d’affirmation (les “mots-phrases” *non* et *oui*, mais aussi les adverbes de négation comme *ne*, *ne pas* et *ne point*, ces deux derniers représentant donc des combinaisons de “petits mots”)²⁸; quant aux parties de mots, il s’agit de préfixes que la grammaire rangeait traditionnellement avec les

²⁴ “Lorsque l’adjectif se joint à un nom qui ne désigne ni un mâle ni une femelle, comme *horloge*, *légume*, on emploie encore une des deux terminaisons précédentes; mais il n’y a aucune règle à cet égard. Ce n’est que par la lecture du dictionnaire ou par l’usage qu’on peut apprendre qu’il faut dire *une bonne horloge*, *un bon légume*, etc. Ainsi, lorsqu’on dit que *horloge* est du *genre féminin*, et que *légume* est du *genre masculin*, cela signifie seulement qu’avec le premier de ces substantifs on emploie la terminaison féminine de l’adjectif, et qu’avec le second on emploie la terminaison masculine” (Godfroy 1798: 24).

²⁵ Alors qu’auparavant il avait énoncé la règle générale traditionnelle (et graphocentriste): “C’est en ajoutant un *e* muet à la terminaison masculine de l’adjectif, qu’on forme la terminaison féminine” (Godfroy 1798: 24).

²⁶ L’*Essai* manuscrit (cf. note 1) contient un développement intéressant sur les genres:

“D. Qu’entend-on par les *genres* ?

R. Les mêmes raisons qui ont fait établir une terminaison particulière pour le pluriel, ont fait imaginer de varier la terminaison des adjectifs, selon le genre des objets désignés par les substantifs auxquels on les joint, c’est à dire, selon que ces objets sont mâles ou femelles; ensorte que les adjectifs ont une terminaison particulière appelée *masculine*, qui s’emploie quand on les joint à des noms de mâles, comme quand on dit, *homme grand*; et une autre terminaison appelée *fémeline*, qui s’emploie quand on les joint à des noms de femelles, comme quand on dit *femme grande*. Lorsqu’on parle d’un objet qui n’est ni mâle ni femelle, certaines Langues, telles que le Latin, emploient une troisième terminaison qu’on appelle *neutre*: d’autres, telles que le Français, emploient une des deux terminaisons précédentes, et l’on se règle à cet égard sur l’usage, ce qui fait une très grande difficulté pour les étrangers qui veulent apprendre notre Langue. Mais la plupart des Langues qui ont admis les trois genres, n’en sont pas pour cela plus faciles à apprendre; parcequ’il s’y est établi une telle confusion, que ce n’est point par le genre, mais uniquement par l’usage, qu’on peut apprendre quelle terminaison de l’adjectif il faut employer quand on parle de tel ou tel objet” (ff. 11-12 du manuscrit).

²⁷ Du moins pour la classe des adjectifs où les formes du masculin et du féminin sont distinctes et si l’on ne tient pas compte des formes en *-(t)eur/-trice*, *euse* ou *beau/belle*.

²⁸ Dans les pages consacrées à “l’usage des particules”, Godfroy examine les emplois de *ne*, *ne pas* et *ne point*, mais il se limite à des relevés de combinaisons.

prépositions (*re-* et *dé-* par exemple). Cela permet à Godfroy d’alléger la classe des prépositions et de définir celle-ci, de façon correcte, comme des termes établissant un rapport avec un régime conséquent²⁹ (cette dernière définition reflète l’influence de la théorie de Beauzée³⁰).

Par contre, le traitement assez développé du verbe (Godfroy 1798: 34-65) est décevant: Godfroy y présente surtout des paradigmes³¹ et des listes de terminaisons³² verbales. Sa définition du verbe est simpliste (“Les verbes sont des mots qui font connaître qu’on *est* quelque chose”; Godfroy 1798: 34) — même si on a la bienveillance de la lire, en rétrospective, à travers le prisme de la théorie guillaumienne de la subduction —, et elle est inférieure à celle de Beauzée ou à celle des Port-Royalistes. Godfroy emprunte pour le reste aux Port-Royalistes leur théorie du seul verbe “substantif” et des verbes adjectifs (à contenu analysable sous forme d’un participe)³³. Sa division en “temps simples” et “temps supplémentaires ou composés” est basée sur une distinction introduite par Court de Gébelin (et s’écarte de la division port-royaliste, à base sémantique, entre temps simples et temps composés)³⁴.

²⁹ “Les prépositions sont des mots qui ont une terminaison invariable et qui indiquent sous quel rapport il faut considérer le mot d’après. Lorsque je dis, *je viens à Paris*, c’est la préposition *à* qui indique que *Paris* doit être considéré comme le but vers lequel je dirige mes pas. Lorsque je dis au contraire, *je viens de Paris*, c’est pareillement la préposition *de* qui fait connaître que *Paris* doit être considéré comme mon point de départ. Le mot qui est après une préposition, s’appelle le régime de cette préposition” (Godfroy 1798: 66).

³⁰ Voir Beauzée (1767: t. I, 515-518); cf. Swiggers (1984: 52-53).

³¹ Les modes sont employés comme dimensions regroupant les temps.

³² Leur ensemble est défini comme une *conjugaison* (cf. Godfroy 1798: 35).

³³ “Il n’y a, à proprement parler, qu’un verbe, celui qui exprime l’existence avec désignation du passé, du présent, et de l’avenir: *je fus, je suis, je serai*, etc. Mais on a combiné ce verbe avec un grand nombre d’adjectifs pour former ce qu’on appelle *des verbes adjectifs*: de *je suis obligeant*, on a fait *j’oblige*; de *je suis souffrant*, on a fait *je souffre*, etc.” (Godfroy 1798: 34). On retrouve la même doctrine dans l’*Essai de grammaire générale et de logique* manuscrit (cf. note 1):

“D. Combien y a-t-il de verbes ?

R. Il n’y a, à proprement parler, qu’un seul verbe, celui qui exprime la coexistence de l’attribut avec le sujet, ainsi que les différentes manières d’envisager cette coexistence, en un mot, le verbe *être* appelé quelquefois *verbe substantif*. Mais on a combiné ce verbe avec un grand nombre d’adjectifs pour former ce qu’on appelle *des verbes adjectifs*: de *je suis obligeant*, on a fait *j’oblige*; de *je suis souffrant*, on a fait *je souffre* &c. On a donné à tous ces verbes des formes analogues à celles du verbe *être*” (f. 12 du manuscrit).

³⁴ Sur l’évolution de la théorie des temps (simples et composés) au 18^e siècle, voir Auroux (1986) et Fournier (1994).

La troisième partie de la grammaire est consacrée aux phrases. Il s'agit d'une section de syntaxe³⁵ qui est principalement structurée en fonction de "l'usage" de chacune des parties du discours traitée dans la seconde partie. À cet égard, Godfroy reste bien en-deçà de la théorisation syntaxique élaborée par Beauzée ou par le "grammairien-patriote" Urbain Domergue. On notera toutefois que Godfroy opérationnalise la notion de "phrase" comme concept syntaxique³⁶ et qu'il ne recourt nulle part à la notion de "proposition"³⁷. De la phrase, l'auteur donne une analyse binaire:

"Une phrase renferme toujours: 1° le nom de l'objet qui fait le sujet du discours, et qu'on appelle par cette raison *le sujet*; 2° le verbe *être* et un adjectif: soit que le verbe et l'adjectif soient séparés, comme dans cette phrase, *vous êtes charmant*; soit qu'ils ne fassent qu'un seul mot, comme lorsqu'on dit, *vous charmez*." (Godfroy 1798: 72)

Les deux notions traditionnelles de la théorie syntaxique, à savoir l'*accord* et le *régime*, sont également en place, mais on notera que l'accord est discuté uniquement en termes de pertinence orthographique (d'où l'importance donnée au phénomène de l'accord du participe passé)³⁸, et que la notion de "régime" est restreinte aux classes nominales. En fait, la notion de "régime" est subordonnée à celle de "complément": le régime est le complément de nature

³⁵ La syntaxe est définie de façon explicite dans l'*Essai* manuscrit (cf. note 1):

"D. Quel est l'objet de la syntaxe ?

R. La syntaxe a pour objet la construction des phrases et l'accord des mots qui ont une terminaison variable. Dans la construction on considère les moyens que les Langues emploient pour faire connaître si un substantif désigne, par exemple, le sujet de la proposition, ou s'il désigne un complément quelconque. Dans l'accord des mots on considère les règles d'après lesquelles les Langues marquent plus particulièrement le rapport d'un adjectif, d'un pronom, d'un verbe, à tel ou tel substantif" (f. 13 du manuscrit).

³⁶ Sur l'émergence de la notion de phrase comme concept proprement syntaxique, voir l'ouvrage de Seguin (1993).

³⁷ Mais dans l'*Essai* manuscrit (cf. note 1) Godfroy fait bel et bien appel à cette notion:

"D. Que faut-il considérer dans la composition d'une proposition, lorsqu'on l'envisage simplement comme l'énoncé d'une pensée ?

R. Il faut considérer la nature des expressions qu'on y emploie, et les moyens dont on se sert pour qu'elles indiquent les différents rapports sous lesquels nous envisageons les objets.

La Grammaire générale se divise donc en deux parties dont l'une a pour objet les éléments du Discours; et l'autre, *la syntaxe*, c'est à dire, les moyens à l'aide desquels ces éléments expriment les différents rapports sous lesquels nous envisageons les choses" (ff. 3-4 du manuscrit).

³⁸ L'*Essai de grammaire générale et de logique* (cf. note 1) accorde une place plus importante à l'accord comme phénomène de syntaxe:

"D. En quoi consiste l'accord des mots ?

R. Les Langues ayant donné aux adjectifs, aux pronoms et aux verbes, différentes terminaisons dont les unes ont rapport au genre, d'autres au nombre, et d'autres aux personnes, on a établi pour principe, de se régler dans le choix de ces terminaisons sur les substantifs auxquels se rapportent dans chaque phrase particulière ces différentes espèces de mots. Le substantif est-il féminin ? L'adjectif et le pronom se mettent au féminin, comme dans cette phrase: *cette poire est mûre, elle est bonne à cueillir*. Le substantif est-il au pluriel ? L'adjectif, le pronom et le verbe se mettent au pluriel, comme dans cette phrase: *ces fruits sont mûrs, ils sont bons à cueillir*. Enfin un verbe a-t-il rapport à un pronom qui soit, par exemple, de la première personne ? Il faut mettre ce verbe à la première personne, comme dans cette phrase, *c'est moi qui ai fait cela*. Si les mots qui sont sujets à l'accord se rapportent à la fois à plusieurs substantifs même singuliers, on les met au pluriel, comme dans cette phrase, *le pauvre et le riche sont égaux devant la loi*. S'ils ont rapport à des substantifs de différents genres, on les met au masculin préférablement à tout autre genre, comme dans cette phrase, *ces garçons et ces filles sont bien instruits*. Ces règles générales sont sujettes dans toutes les Langues à différentes exceptions" (ff. 14-15 du manuscrit).

nominale. Quant à la notion de “complément”³⁹, Godfroy y a recours, mais sans qu’il l’investisse d’un contenu (syntaxique-actanciel ou syntagmatique) précis: le complément est simplement défini comme un “développement” des éléments de la phrase; immédiatement après, l’auteur reconnaît qu’une phrase entière peut être complément (ce qu’il appelle une “phrase incidente” — un type “d’incidence” qui sera examiné et systématisé par Silvestre de Sacy⁴⁰).

“Les élémens de la phrase, c’est-à-dire, le sujet, le verbe, et l’adjectif, ont souvent besoin de quelques développemens, pour qu’il ne reste aucune obscurité dans le discours: ces développemens s’appellent *complémens*. Lorsque le complément est une phrase particulière insérée dans la phrase principale, cette phrase particulière s’appelle *incidente*. Lorsque je dis, *l’homme* qui devait venir *est arrivé*; la phrase principale est, *l’homme est arrivé*; et ces mots, *qui devait venir*, forment une phrase incidente placée après le sujet de la phrase principale, pour expliquer de quel homme je parle.” (Godfroy 1798: 73)

C’est là que s’arrête la théorisation syntaxique (d’ailleurs de seconde main) de Godfroy; à un seul endroit de la grammaire on peut subodorer une théorie de l’ellipse, mais le raisonnement de Godfroy y est basé sur une paraphrase discutable⁴¹.

Il convient de faire remarquer à ce propos que le texte manuscrit de l’*Essai de grammaire générale et de logique* contient un passage qui ouvre des perspectives fonctionnalistes, par le recours à l’opposition typologique entre langues analogues et langues transpositives:

“D. Quels moyens les Langues emploient-elles pour désigner les fonctions que remplissent dans une phrase les différens substantifs qui y sont employés ?

R. Lorsque les substantifs sont employés comme complémens, on le reconnaît ordinairement par le moyen des prépositions qui les précèdent. Tantôt ces prépositions sont exprimées, comme dans cette phrase, *j’écris à mon frère*, tantôt elles sont seulement sous-entendues, comme dans cette autre phrase, *je lui écrirai*, c’est à dire, j’écrirai à lui. Lorsqu’un substantif qui n’est précédé d’aucune préposition ni exprimée ni sous-entendue, est néanmoins employé comme complément, il est des Langues, telles que le Français, où on le reconnaît par la place qu’il occupe dans la phrase: il en est d’autres, telles que le Latin, où on le reconnaît par les différentes terminaisons auxquelles les substantifs ont été assujettis à cet effet. Ainsi dans cette phrase française, *Pierre aime Paul*, c’est par la place qu’occupe le substantif *Paul* qu’on voit qu’il est le complément du verbe *aime*, comme c’est par la place qu’occupe le substantif *Pierre* qu’on voit qu’il est le sujet de la phrase; parceque dans notre Langue le sujet de la phrase précède ordinairement le verbe; et si le verbe a un complément, ce complément ne vient qu’après. Mais dans cette phrase latine, *Petrus amat Paulum*, c’est par la terminaison particulière du substantif *Paulum* qu’on voit qu’il est le complément du verbe *amat*; et c’est par la terminaison particulière du substantif *Petrus* qu’on voit qu’il est le sujet de la phrase. Ces différentes terminaisons se nomment *cas*. Au moyen des cas, on peut adopter pour la construction de la phrase l’ordre qui convient le mieux à l’idée de celui qui parle ou à l’harmonie du discours, sans qu’il y ait d’équivoque à craindre. Ainsi l’on peut dire à son choix, *Petrus amat Paulum*, ou *Paulum amat Petrus*; et le sens de l’une et de l’autre est toujours le

³⁹ À propos de cette notion, voir la thèse de Chevalier (1968) et Swiggers (1989, 2006b), et De Clercq – Swiggers (1990).

⁴⁰ Voir l’analyse de la démarche de Silvestre de Sacy dans Swiggers (1990b) et dans Lauwers – Swiggers (2003).

⁴¹ Pour ne pas dire “fumeuse”: “Lorsqu’on dit, *cette viande sent mauvais*, et non pas *mauvaise*, ce n’est pas que *mauvais* soit pris adverbiallement: c’est qu’il y a un nom masculin sous-entendu, et que la phrase signifie, *cette viande sent un mauvais goût*. La même observation est applicable à plusieurs autres cas semblables” (Godfroy 1798: 77).

même. Les Langues qui jouissent de cet avantage, se nomment *Langues transpositives*: les autres se nomment *Langues analogues*.” (ff. 13-14 du manuscrit)

L’examen de cette grammaire utilisée dans l’École centrale de Metz nous permet de conclure que face aux hautes ambitions assignées par les idéologues à la discipline de la grammaire, la réalité “sur le terrain” est décevante (cette conclusion n’est certes pas contredite par le contenu des ouvrages grammaticaux de Delarivière ou de Loneux, déjà mentionnés, ou de celui, légèrement antérieur, de Bulard⁴²). Certes, les Écoles centrales correspondent au niveau de l’enseignement secondaire et on aurait tort de s’attendre à des sommets de théorisation comparables à l’œuvre de Beauzée ou à celle de Destutt. Mais la grammaire de Godfroy reste aussi bien en-deçà de théorisations plus abordables comme celle des Port-Royalistes ou, plus proche de lui, celle de Domergue; et on ne saurait nier qu’une doctrine cohérente aurait pu en être extraite pour l’enseignement de la grammaire (française) dans les Écoles centrales. Ce qu’on trouve ici, par contre, c’est un produit éclectique qui noie la théorisation dans la discussion de contextes d’emploi⁴³. Pis encore: la promesse de fournir “les meilleurs principes” est en contradiction avec l’articulation décousue de la partie consacrée aux phrases, où l’on trouve invariablement une démarche de type “*Ne dites pas, mais dites*”.

“Le pronom *qui* ne doit pas s’employer au commencement d’une phrase avec rapport à un nom de chose. Ainsi ne dites pas, *qui sont les biens que vous possédez ?* dites, quel[s] *sont les biens que vous possédez ?*” (Godfroy 1798: 99)

“On emploie quelquefois le présent pour exprimer une chose passée: cela se fait pour donner plus d’énergie et de vivacité à ce que l’on raconte; mais alors il faut avoir soin de ne pas mêler des parfaits avec des présents. Ainsi il ne faudrait pas dire: *les troupes sortent aussitôt du camp, et dès qu’elles furent en présence de l’ennemi, elles le chargent vigoureusement*. Il faudrait dire: *les troupes sortent aussitôt du camp, et dès qu’elles sont en présence de l’ennemi, elles le chargent vigoureusement*.” (Godfroy 1798: 102)

“On ne dit pas, *je suis autant capable de faire cela que vous*: on dit, *je suis aussi capable de faire cela que vous*; parce que *autant* ne s’emploie qu’avec les substantifs, comme dans cette phrase, *j’ai autant de mémoire que vous*.” (Godfroy 1798: 109)

Ce qui fait défaut à ces condamnations, c’est une vue cohérente sur les structures de la langue, sur la différence entre transgressions de règles du système, infractions contre la norme et déviations par rapport au bon usage et à “la meilleure façon de s’exprimer”.

Certes, il y a là incapacité de théorisation systématisante et de vision grammatico-linguistique; on tiendra compte aussi du public et du niveau-cible d’enseignement: autant de facteurs qui doivent intervenir comme correctifs d’un jugement rétrospectif trop critique. Mais il semble qu’un élément essentiel d’explication est le fait que cette grammaire, de par son utilité “patriotique”, est victime de l’évidement de la grammaire (comme exposé des

⁴² *Grammaire française républicaine à l’usage des Écoles nationales (...)*, Paris, 1795.

⁴³ C’est le cas par exemple lorsque Godfroy passe complètement à côté des valeurs discordantes ou forclusives des éléments de négation qu’il discute dans les pages consacrées à l’usage des particules (Godfroy 1798: 112-113).

structures linguistiques) au profit de l'orthographe ("la bonne écriture"). C'est bien le "spectre orthographique" qui explique pourquoi dans cette grammaire visant à la recherche de "principes" tant d'espace est consacré à des subtilités comme la variabilité/invariabilité de *tout* adverbe, ou de *même*, l'accord avec le substantif *gens*, ou la séparabilité de *quel(le)(s)...que* vs *quelque*. Nous touchons ici au cœur d'une évolution apparemment anodine: celle de la grammaire à l'école en passe de devenir une grammaire (d'esprit) scolaire.

Références bibliographiques

- Auroux, S. 1986. "La teoría de los tiempos en la gramática general francesa (Beauzée y Destutt de Tracy)". *Estudios de Lingüística* 3. 287-312.
- Beauzée, N. 1767. *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, Pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris: Barbou. (2 tomes)
- Begin, É.-A. 1829-32. *Biographie de la Moselle, ou Histoire par ordre alphabétique de toutes les personnes nées dans ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs talens, leurs écrits, leurs vertus ou leurs crimes*. Metz: Verronnais. (4 tomes)
- Buffier, Cl. 1709. *Grammaire françoise sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée, contenant divers traités sur la grammaire en général, sur l'usage, sur la beauté des langues et sur la manière de les apprendre, sur le style, sur l'orthographe*. Paris: N. Le Clerc, Brunet-Leconte & Montalant.
- Bulard (le citoyen —). 1795. *Grammaire françoise républicaine, à l'usage des Écoles nationales, rédigée d'après le Décret de la Convention nationale du 9 pluviôse (an II)*. Paris: C. Caillot.
- Chevalier, J.-C. 1968. *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1500-1750)*. Genève: Droz. [Réédition, Paris: Champion, 2006].
- Condillac, E.B. de. 1775. *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme*, t. I: *Grammaire*. Parme: Imprimerie royale.
- De Clercq, J. – Swiggers, P. 1990. "Le terme *complément* au 18^e siècle: Remarques sur un concept grammatical". *Travaux de Linguistique et de Philologie* 28. 55-61.
- Delarivière (le citoyen —). 1799. *Éléments de grammaire française, pour servir d'introduction au cours de grammaire générale à l'usage des élèves de l'école centrale du Calvados*. Caen.
- Destutt de Tracy, A.L.C. 1801-3. *Eléments d'idéologie*. Première partie: *Idéologie proprement dite*. Deuxième partie: *Grammaire*. Paris: Courcier. (2 tomes)
- Dictionnaire de biographie française*. Tome XVI. 1985—. Paris: Letouzey & Ané.
- Domergue, U. 1778. *Grammaire françoise simplifiée ou Traité d'Orthographe, avec des notes sur la prononciation et la syntaxe, des observations critiques, et un nouvel essai de prosodie*. Lyon: Chez l'auteur.
- . 1791. *Grammaire françoise simplifiée élémentaire. Quatrième édition. Augmentée de toutes les règles nouvelles auxquelles ont donné lieu les discussions du journal de la langue françoise, depuis la troisième édition*. Paris: Guillaume.
- Foucault, M. 1969. *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard.
- Fournier, J.-M. 1994. *La théorie des temps dans la grammaire générale (1660-1811)*. [Thèse de doctorat, Paris VII].
- Girard, G. 1747. *Les Vrais principes de la langue françoise: ou la parole réduite en méthode, conformément aux loix de l'usage*. Paris: Le Breton. (2 tomes)

- Godfroy, C. 1791. *La nation grevée constitutionnellement pour une religion*. Paris: Tremblay.
- . 1798. *Nouvel abrégé de grammaire française, rédigé d'après les meilleurs principes des plus célèbres Grammairiens modernes*. Metz: chez l'auteur; de l'Imprimerie de Verronnais.
- . s.d. [1802]. *L'okygraphie méthodique, ou Système régulier de caractères abrégiateurs*. Metz: chez l'auteur.
- . 1804a. *La Quintessence de la doctrine catholique*. Metz: chez les marchands de nouveautés.
- . 1804b. *Abrégé de la doctrine catholique*. Metz: chez l'auteur.
- . 1827. *Dictionnaire abrégé des mots français dont l'orthographe renferme quelques difficultés*. [Deuxième édition] Metz: Verronnais.
- Hermans, H. – Van Hoecke, W. 1989. "Le problème de la réforme de l'orthographe: les conceptions de Peletier (1550, 1555) et de Rambaud (1578)". Dans: P. Swiggers – W. Van Hoecke (éds), *La langue française au XVI^e siècle: Usage, enseignement et approches descriptives*, 136-156. Louvain – Paris: Leuven University Press & Peeters.
- Lauwers, P. – Swiggers, P. 2003. "Silvestre de Sacy et la structure de la proposition". Dans: J. Bourquin (éd.), *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX^e siècle*, 61-77. Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Loneux, E. 1799. *Grammaire générale appliquée à la langue française*. Liège: Bassenge.
- Restaut, P. 1730. *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française avec des observations sur l'orthographe, les accents, la ponctuation et la prononciation*. Paris: Desaint.
- Seguin, J.-P. 1993. *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle*. Louvain – Paris: Peeters.
- Sicard, R.A. 1799. *Elémens de grammaire générale appliquée à la langue française*. Paris: Bourlotton & Detterville. (2 tomes)
- Silvestre de Sacy, A.-I. 1799. *Principes de grammaire générale, mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*. Paris: A.A. Lottin.
- Snow, Ch. P. 1964. *The Two Cultures and a Second Look*. London: Cambridge University Press.
- Swiggers, P. 1984. *Les conceptions linguistiques des Encyclopédistes. Étude sur la constitution d'une théorie de la grammaire au siècle des Lumières*. Heidelberg: Groos.
- . 1985. "Une étape importante dans l'histoire de la grammaire française: Les *Principes* de Restaut". *Studia Neophilologica* 57. 219-226.
- . 1986. *Grammaire et théorie du langage au dix-huitième siècle. "Mot", "Temps", "Mode" dans l'Encyclopédie Méthodique*. Lille: Presses universitaires de Lille.
- . 1989. "Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire: la théorie de Beauzée (1767)". *Lingua e Stile* 24. 391-407.
- . 1990a. "Französisch: Grammatikographie". Dans: G. Holtus et al. (éd.), *Lexikon der romanistischen Linguistik* t. V/1, 843-869. Tübingen: Niemeyer.
- . 1990b. "Silvestre de Sacy et l'analyse de la proposition". *Neuphilologische Mitteilungen* 91. 501-504.
- . 2001a. "La philologie romane de Dante à Raynouard: Linguistique et grammaticographie romanes". Dans: G. Holtus et al. (éd.), *Lexikon der romanistischen Linguistik* t. I/1, 36-121. Tübingen: Niemeyer.
- . 2001b. "L'histoire des grammaires et des manuels de langues romanes [dans la Romania (et dans les pays en partie romanophones)]; [en dehors de la Romania, à l'exception des pays scandinaves]". Dans: G. Holtus et al. (éd.), *Lexikon der romanistischen Linguistik* t. I/1, 476-505, 506-517. Tübingen: Niemeyer.

- 2003. “Classématique grammaticale et fonctions syntaxiques dans la *Grammaire française simplifiée élémentaire* (1791) de Domergue”. Dans: P. Hadermann – A. Van Slijcke – M. Berré (éds), *La syntaxe raisonnée*, 355-363. Bruxelles: De Boeck.
 - 2006a. “Schlieben-Lange, Brigitte”. Dans: K. Brown (ed.), *Encyclopedia of Language & Linguistics*, vol. 11, 22. London – New York: Elsevier.
 - 2006b. “À propos de la place de la syntaxe dans la grammaire: de Buffier à Girard”. Dans: M. Lenoble-Pinson – Ch. Delcourt (éds), *Le point sur la langue française. Hommage à André Goosse*, 333-349. Bruxelles: Timperman.
 - à paraître. “Brigitte Schlieben-Lange”. *Orbis* 42.
- Thiébault, D. 1802. *Grammaire philosophique, ou la métaphysique, la logique, et la grammaire réunies en un seul corps de doctrine*. Paris: Courcier. (2 tomes)